

Messages à votre disposition à insérer dans vos publications

↳ 1er message :

POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Le prélèvement automatique, c'est simple, pratique, sûr, souple et c'est valable pour tous vos impôts.

Vous avez le choix entre 2 formules sans frais : prélèvement à l'échéance ou mensuel. Plus de risque d'oubli !

Alors rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr et n'y pensez plus !

↳ 2ème message :

POUR LE PAIEMENT DE VOS IMPÔTS, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Le prélèvement automatique

C'EST SIMPLE

Vous n'avez plus aucune démarche de paiement à effectuer

C'EST PRATIQUE

Vous pouvez en bénéficier pour tous vos impôts (taxes d'habitation ou foncière comprises)

Vous décidez de la manière de gérer votre budget :

- en étalant vos paiements sur l'année
- en payant à l'échéance après avoir été prévenu de la date et du montant du paiement

C'EST SÛR

Vous ne prenez plus le risque d'oublier de payer

C'EST SOUPLE

Si votre paiement est étalé sur l'année, vous pouvez modifier / suspendre vos mensualités

Si vous êtes prélevé à l'échéance, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire de 10 jours

Alors rendez-vous dès maintenant sur www.impots.gouv.fr et n'y pensez plus !